



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DU 05 juillet 2019 VOTE ELECTRONIQUE

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :

Mesdames Christie CORNUS - Madame Ghyslaine SALDANA - Huguette UHLMANN

**Messieurs Jean Louis AGASSE - Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON -
Christophe BOURDIN - Jean François CHAPPELLIER - Michel CHARRANÇON – Arnaud
DALLA PRIA - Christian GRAS - Jean Claude LAFFONT - Daniel OMEDES - Mario PERES -
Bernard PLOMBAT - Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN**

Présidents de district :

**Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL –
Maurice DESSENS – Guy GLARIA - Claude LACOUR - Jean Pierre MASSE - Claude MALLA
- Serge MARTIN - Jean Claude PRINTANT**

Absents : **Messieurs René LATAPIE – NOEL Henri - Christian SALERES**

Les 6 membres de la commission d'appel n'ont pas participé au vote (Messieurs Jean Louis AGASSE - Francis ANDREU –Christian GRAS - Daniel OMEDES – Mario PERES et Bernard PLOMBAT)

PROPOSITION DE CONCILIATION DU CNOSF AFFAIRE FC VAL DE CEZE JOUEUR XXXX

Le CNOSF a été saisi d'une demande de conciliation suite à la suspension du joueur XXXX du FC VAL DE CEZE.

Ce joueur a fait l'objet d'une suspension de deux ans par la Commission de Discipline du Gard-Lozère pour acte de brutalité envers l'arbitre officiel de la rencontre à laquelle il participait.

En appel, le Commission d'Appel de la Ligue a ramené la sanction à un an ferme et un an avec sursis.

Le CNOSF propose de réduire la sanction à 10 matches fermes !

- **Résultat des votes**

- **POUR LA CONCILIATION : 0**
- **CONTRE LA CONCILIATION : 23**
- **ABSTENTION : 1**

La proposition de conciliation du CNOSF est donc rejetée à la majorité

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN

